

INSCRIPTIONS

- Lors d'un entraînement de l'activité concernée
 - Par correspondance. Le dossier complet est à envoyer à l'adresse de l'ALESA
- Le dossier doit être remis complet, au plus tard le 31 octobre. Au-delà de cette date le sportif ne sera plus admis à l'entraînement jusqu'à la régularisation

FICHE D'INSCRIPTION

La signature de la fiche d'inscription formalise l'adhésion à l'Alesa et l'engagement de respecter les règles du club. Le droit à l'image est mentionné ainsi que le choix d'assurance. La fiche doit être signée par le sportif majeur sans mesure de tutelle, le ou les parents pour les mineurs et le ou les co-tuteurs en cas de tutelle

TARIFS 2020- 2021

Pour les inscrits 2019/2020 : 2 options, compte tenu que la saison a été écourtée
Option 1 : réduction de 30 euros sur le tarif de base y compris pour l'entretien musculaire
Option 2 : renoncer à la réduction, transformée en don à l'Alesa ce qui permet une déduction d'impôts

Pour les nouveaux inscrits et en cas de renonciation à la réduction :

	Sportif Echirollois	Sportif non Echirollois
1 activité	120€	150€
Par activité supplémentaire	50€	50€
Entraînements supplémentaires natation	50€	50€

Le tarif réduit appliqué aux sportifs domiciliés à Echirolles est un souhait de la commune. Un justificatif pourra être demandé

Ils demeurent inchangés comme les quatre saisons précédentes (prix de la licence inclus).
En cas d'adhésion à plusieurs clubs FFSA la licence se règle avec la première inscription et elle couvre les activités dans tous les autres clubs affiliés au sport adapté
Un tee-shirt du club est offert à tout nouvel adhérent ; ils sont également en vente au prix de 10€. Les survêtements avec le logo du club sont vendus 25€ aux licenciés et 50€ aux non licenciés

Concernant l'ENTRETIEN MUSCULAIRE il s'agit d'une activité en partenariat avec l'association Cap'ables. Le nombre d'inscrits est limité à 8 personnes mais des contraintes sanitaires peuvent en réduire le nombre. Le coût annuel sera fonction du nombre de participants

Les randonnées (5€) et les déplacements en transports en commun se règlent sur place

En cas d'arrêt d'activité sportive d'un adhérent en cours de saison aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale justifiée ou décision exceptionnelle du Conseil d'administration. Le remboursement se fera en fonction du temps de présence

En cas d'adhésion après le premier trimestre un tarif dégressif sera appliqué

En cas d'arrêt de l'activité en cours de saison émanant de l'Alesa le Conseil d'administration en déterminera les modalités et conditions